



| PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 208 |

| De la COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE |

| Le 27 novembre 2023 à 19 h |

Salle de l'Albanais, 3 Place de la Manufacture à Rumilly (74150)

Séance publique

Le 27 novembre 2023 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de la Doyenne d'âge de l'Assemblée, Christiane DAUNIS pour l'élection du Président, puis du Président élu M. François RAVOIRE.

- Nombre de membres en exercice : 41
- Nombre de présents : 40
- Nombre de votants : 41
- Date de la convocation : 21 novembre 2023

Liste des membres présents avec voix délibérative :

DUMONT Patrick, ROUPIOZ Sylvia, ROLLAND Alain, BASTIAN Patrick, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, LACOMBE Jean-pierre, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean Michel, VIBERT Martine, DULAC Christian, CHAUVETET Béatrice, TRUFFET Nicolas, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, BOICHET-PASSICOS Christine, CLEVY Yannick, CROENNE Astrid, VIOLLET Michaël, CHARVIER Florence, ABRY Michel, GALMICHE Maude, TAMRI M'hamed, AUGUSTIN Laetitia, DEPLANTE Serge, STABLEAUX Marie, PERRUISSET Claude, MONTEIRO-BRAZ Miguel, TURK-SAVIGNY Eddie, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BOUCHET Geneviève, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël (arrivé à 19h11 au terme du point « 1. Mise à jour de la liste des conseillers communautaires », et présent jusqu'au terme de la séance), RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle, GIVEL Marie.

Liste des membres excusés :

- MME BONANSEA Monique qui a donné pouvoir à M. MONTEIRO-BRAZ Miguel.
- M. MUGNIER Joël excusé de l'ouverture séance jusqu'au terme du point « 1. Mise à jour de la liste des conseillers communautaires »

□ Accueil de M. Jean-Pierre LACOMBE, 1^{er} Vice-président

Discours de M. Jean-Pierre LACOMBE :

« Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs,

Le Président HEISON absent, c'est à moi, en tant que premier vice-président que revient l'ouverture de cette séance de conseil communautaire. Dans un premier temps, je souhaite remercier tous les élus qui, pendant trois ans et demi, ont participé à la conduite des affaires intercommunales. Ce soir, de nouveaux membres arrivent autour de cette table et ils auront à collaborer à ce vaste projet communautaire, en ayant toujours à l'esprit, l'intégralité du territoire de la Communauté de communes Rumilly terre de Savoie, de ses 17 communes et de ses

33 500 habitants. Pour ma part, élu pour six ans, vice-président, j'ai décidé de ne pas me représenter à un quelconque poste. Pourquoi cette décision ? Tout simplement parce que je réprovoie la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je réprovoie l'acte à l'origine de cette situation, un acte porté par l'impatience, une certaine allergie, et par le non-respect des séquences démocratiques que sont les échéances électorales dont la prochaine est fixée dans deux ans. Même si j'en conviens, le législateur ayant honoré ces dispositions, comment voulez-vous que nos électeurs s'y retrouvent et étonnons-nous après de ces taux d'abstentions qui nourrissent l'espoir des extrêmes. J'avais reçu la délégation de la gestion de l'eau et de l'assainissement, je dois avouer que ça n'a pas été un long fleuve tranquille. Et si nous avons réussi à ce qu'aucun de nos robinets ne soient à sec, on le doit bien sûr à nos actions auprès de nos territoires voisins, nous sommes là pour ça, mais surtout à l'implication de nos services, que je souhaite publiquement remercier, les remercier pour leur action professionnelle bien sûr, mais également pour leur résilience et leur adaptation à ces à coups politiques pour lesquels ils sont totalement étrangers. Merci à vous Mesdames, Messieurs les services.

Je laisse maintenant, Christiane DAUNIS, doyenne de notre assemblée, le soin de poursuivre ».

- ❑ **19 h : ouverture de séance publique sous la présidence de Mme la Doyenne d'âge de l'Assemblée, Christiane DAUNIS.**
- ❑ **Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Michel ABRY a été élu secrétaire de séance.**
- ❑ **Le procès-verbal du conseil communautaire du 26 octobre 2023 ne faisant pas l'objet d'observations, il est approuvé à l'unanimité.**
- ❑ Mme Christiane DAUNIS propose à l'assemblée d'effectuer un test des boîtiers de vote électronique préalablement aux élections qui vont suivre. Le test est réalisé avec succès.

Séance publique - Sujet pour information

1. Mise à jour de la liste des conseillers communautaires

Rapporteur : Mme la Doyenne d'âge de l'Assemblée, Christiane DAUNIS

Suite aux élections municipales de Rumilly en date du 12 novembre 2023, le conseil communautaire est partiellement renouvelé. La commune de Rumilly bénéficie de 17 sièges au titre de la liste « Unis pour Rumilly » et 3 sièges au titre de la liste « Rumilly un Avenir en commun ». A titre d'information, la liste des conseillers communautaires mise à jour est annexée au présent procès-verbal.

- **Le conseil communautaire prend note de cette information.**

19h11 : Arrivée de M. Joël MUGNIER

Sujets soumis à délibérations

2. Election du (de la) Président(e)

Rapporteur : Mme la Doyenne d'âge de l'Assemblée, Christiane DAUNIS

Mme la Doyenne d'âge de l'Assemblée préside l'assemblée et procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 40 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

En raison des élections partielles intégrales au conseil municipal de Rumilly organisées le 12 novembre 2023, commune dont était issu M. Christian HEISON, président de la communauté de communes élu le 15 juillet 2020,

Procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2023

Approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2023

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

il convient de procéder au renouvellement de chacun des membres du bureau (Président-e, Vice-président-e-s et autres membres du bureau).

Mme la Doyenne d'âge de l'Assemblée rappelle le rôle du président. Elle invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du (de la) président(e).

En application de l'article L. 5211-2 du CGCT et par renvoi aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du même code, le(la) président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Christiane DAUNIS propose à l'assemblée de procéder à cette élection à scrutin secret comme habituellement, c'est-à-dire par vote électronique. Aucun élu ne s'opposant à cette proposition, ce moyen est donc acté.

Mme Christiane DAUNIS propose à l'assemblée de désigner un ou deux assesseurs si cela est souhaité par l'assemblée. La désignation d'assesseurs n'est pas souhaitée par l'assemblée.

Il est fait appel à candidatures pour le poste de Président de la communauté de communes.

M. François RAVOIRE, Maire de Vallières-sur-Fier, se déclare candidat.

M. Christian DULAC, Maire de Rumilly, déclare ne pas se porter candidat et souhaite en expliquer les raisons :

« Je voudrais exprimer aujourd'hui les raisons pour lesquelles je ne me présente pas à la tête de la communauté de communes. Les élections municipales partielles de Rumilly nous obligent à élire de nouveaux membres au conseil communautaire de Rumilly Terre de Savoie et ainsi, élire en son sein, un nouveau président ou une nouvelle présidente. Elu maire de Rumilly au conseil municipal du 18 novembre 2023, je me permets aujourd'hui d'envoyer un message fort, à tous les citoyens de notre ville qui attendent de notre part, voire une ou plusieurs réponses à leurs attentes, qu'ils ont pu exprimer lors de l'élection municipale en date du 12 novembre dernier. Notre mandature étant de courte durée, nous avons décidé, avec l'ensemble des conseillers municipaux de notre liste, et ce, dans un souci d'apaisement, de ne pas prendre la présidence de la Communauté de communes mais de privilégier et de soutenir la candidature d'un ou d'une maire d'une petite commune. Cette position me permettra de me consacrer, en grande partie, à la gestion de la ville de Rumilly. Après avoir rencontré l'ensemble des élus qui composent ce territoire, ces derniers ont tenu compte de nos propositions, en désignant une personne, qui, si elle est élue, fera adopter nos propositions, à savoir :

- l'étude d'un nouvel emplacement pour la piscine intercommunale, notre souhait étant de la conserver en centre-ville,*
- répondre aux problématiques de déplacement des citoyens,*
- intervenir sur le plan local d'urbanisme intercommunal en prônant une urbanisation réfléchie et modérée,*
- veiller à nos ressources en eau et à sa qualité.*

Les vice-présidents et vice-présidentes issus de notre liste resteront attentifs sur la maîtrise des dépenses. Ce soir, nous devons montrer aux habitants de notre territoire que l'union de tous les élus reste la solution à leurs attentes. Nous veillerons personnellement à ce que la voix des citoyens soit entendue. Merci ».

M. François RAVOIRE, qui s'est déclaré candidat, prononce à son tour un discours :

« Mesdames, messieurs les élus, les membres du public, bonsoir à tous.

Je vais d'abord me présenter, pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis un enfant de l'albanais, mes racines sont profondément ancrées dans l'albanais puisque mes parents sont originaires de Vaulx, et ont migré jusqu'à Saint-Eusèbe et moi j'ai également migré jusqu'à Vallières-sur-Fier. La défense des intérêts collectifs est dans mes gènes, j'ai eu plusieurs activités professionnelles, dont une où j'ai été producteur de fruits, arboriculteur, pendant 23 ans. Et pendant ces 23 années, j'ai été durant 18 ans, président départemental des producteurs de

fruits, j'ai défendu la filière des producteurs de fruits qui existait auprès du département, dans les projets que nous avons. Nous avons porté, pour ceux qui connaissent, une IGP, celle de pommes et poires de Savoie. J'ai, pendant cette période également, eu le plaisir de travailler avec Martial SADDIER pendant une dizaine d'années, puisqu'à l'époque, il était technicien à la chambre d'agriculture. Je suis maire depuis 2008 sur la commune de Vallières, à l'époque. Nous avons fusionné au nom du collectif en 2019, et maintenant nous sommes donc « Vallières-sur-Fier ». Depuis 2008, je suis vice-président en charge des finances au sein de la communauté de communes, et Christian [DULAC], j'ai bien entendu ton appel, nous serons attentifs aux dépenses, bien évidemment. J'ai donc une expérience, que je vais qualifier de solide, avec la connaissance des enjeux qui nous attendent. Christian les a rappelés, mais je vais également le faire, en matière d'urbanisme, d'eau, d'assainissement, de transition écologique, de déchets, de mobilité. Toutes ces compétences que possède la Communauté de communes, ce sont des défis pour demain. Ce sont de vrais défis que nous devons relever, et Christian vient de le dire, c'est tous ensemble. Je suis libre de toute contrainte professionnelle, pour les deux années à venir, je serai là pour soutenir nos intérêts communs, qui sont ceux de notre territoire. Nous sommes là, élus, pour défendre et mettre en valeur un territoire qui s'appelle l'Albanais, nous le ferons ensemble, avec les agents de la communauté de communes qui, quotidiennement, assurent le fonctionnement de cette belle maison, et pour ma part, je serai aux côtés des agents pour les soutenir, et je tiendrai le cap avec votre concours dans un consensus ville-centre et communes rurales pour fonder sereinement notre avenir pour le bien-être des 33 500 habitants de l'albanais. Voilà pourquoi je vous propose ma candidature ce soir ».

Considérant la candidature unique de M. François RAVOIRE, Maire de Vallières-sur-Fier,

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- **Votes exprimés : 39 VOIX**
- **Votes blancs : 2 VOIX**
- **Votes nuls : 0 VOIX**
- **Non votants : 0 VOIX**
- **Majorité requise : 20 VOIX**

Ont obtenu :

- 1. M. François RAVOIRE : 35 VOIX.**
- 2. Mme Sylvia ROUPIOZ : 1 VOIX.**
- 3. M. Yohann TRANCHANT : 1 VOIX.**
- 4. M. Joël MUGNIER : 2 VOIX.**

- **Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. François RAVOIRE président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.**

Au titre des interventions

Monsieur François RAVOIRE remercie tout le monde pour la confiance qu'il lui est accordée, et fait part de ses attentes qui sont de travailler tous ensemble, et d'avancer le plus sereinement possible. Il s'agit de son vœu le plus cher, et il est d'avis que c'est également celui de toutes les communes qui se trouvent autour de la table. Avec deux ans de travail, ce mandat sera très court ; il est donc nécessaire de continuer le travail et les projets qui sont en cours, et il fera son maximum pour que les choses avancent.

3. Détermination du nombre de vice-présidents

Rapporteur : M. François RAVOIRE, Président

Procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2023

Approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2023

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Les membres de l'assemblée sont informés que la nouvelle élection du président implique nécessairement une nouvelle désignation de l'ensemble des membres du Bureau en application des articles L.5211-2 et L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, repris dans les statuts de la Communauté de Communes, les vice-présidents sont membres du bureau. Il sera précisé qu'en application des dispositions légales précitées, le Bureau, outre le Président et les vice-présidents, est composé d'autres membres du Bureau. L'article 14 des statuts de la Communauté de Communes prévoit que :

« Chaque commune membre de la Communauté de Communes est obligatoirement représentée au minimum par un représentant, élu municipal, au sein du bureau. La commune dont est issu le Président se verra attribuer un siège supplémentaire au sein du bureau.

Le Conseil communautaire élit en son sein le bureau dénommé « Bureau exécutif » composé :

- *du Président de la Communauté de communes*
- *des Vice-présidents*
- *d'un représentant de la commune dont est issu le Président,*
- *des représentants des communes membres »*

Le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 9 pour la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie).

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30 % de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. Dans ce cas, le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (L. 5211-12 du CGCT).

Dans ce cas, le conseil communautaire étant composé de 41 conseillers, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ne peut élire plus de 13 vice-présidents.

Par délibération en date du 15 juillet 2020, le Conseil communautaire a fixé un nombre de 10 vice-présidents. Compte tenu du renouvellement des membres du bureau à l'ordre du jour de cette séance, il serait opportun que le conseil communautaire fixe à nouveau le nombre de ses vice-présidents.

Sur proposition du (de la) président(e), il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir fixer le nombre de ses vice-présidents à 10 préalablement à leur élection.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

- **PAR 39 VOIX POUR**
- **Et 2 VOIX CONTRE,**

FIXE le nombre de ses vice-présidents à 10 préalablement à leur élection.

4. Election des vice-présidents

Rapporteur : M. François RAVOIRE, Président

A la suite de la fixation du nombre de vice-présidents, et en application des articles L. 5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, chaque vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2023

Approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2023

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Il est demandé au conseil communautaire d'élire successivement chacun(e) des vice-président(e)s.

1. Election du (de la) premier(ère) vice-président(e)

Il est fait appel à candidatures.

Le Président propose la candidature de M. Christian DULAC, maire de Rumilly.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 35 VOIX
- Votes blancs : 6 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 18 VOIX

Ont obtenu :

5. M. Christian DULAC : 32 VOIX.
6. Mme Martine VIBERT : 1 VOIX.
7. Mme Florence CHARVIER : 1 VOIX.
8. M. MONTEIRO-BRAZ : 1 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Christian DULAC, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

2. Election du (de la) second(e) vice-président(e)

Il est fait appel à candidatures.

Le Président propose la candidature de Mme Laurence KENNEL, maire de Lornay.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 37 VOIX
- Votes blancs : 4 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 19 VOIX

Ont obtenu :

1. Mme Laurence KENNEL : 36 VOIX.
2. Mme Sylvia ROUPIOZ : 1 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT Mme Laurence KENNEL, 2^e Vice-présidente de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la déclare installée.

3. Election du (de la) troisième vice-président(e)

Il est fait appel à candidatures.

Le Président propose la candidature de M. Serge DEPLANTE, conseiller municipal de Rumilly.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- **Votes exprimés : 36 VOIX**
- **Votes blancs : 5 VOIX**
- **Votes nuls : 0 VOIX**
- **Non votants : 0 VOIX**
- **Majorité requise : 19 VOIX**

Ont obtenu :

- 1. M. Serge DEPLANTE : 33 VOIX.**
- 2. M. Michel ABRY : 1 VOIX.**
- 3. M. MONTEIRO-BRAZ Miguel : 1 VOIX**
- 4. M. Joël MUGNIER : 1 VOIX**

- **Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Serge DEPLANTE, 3^e Vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.**

4. Election du (de la) quatrième vice-président(e)

Il est fait appel à candidatures.

Le Président propose la candidature de M. Yohann TRANCHANT, maire de Sales.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- **Votes exprimés : 37 VOIX**
- **Votes blancs : 4 VOIX**
- **Votes nuls : 0 VOIX**
- **Non votants : 0 VOIX**
- **Majorité requise : 19 VOIX**

Ont obtenu :

- 1. M. Yohann TRANCHANT : 37 VOIX.**

- **Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Yohann TRANCHANT, 4^e Vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.**

5. Election du (de la) cinquième vice-président(e)

Il est fait appel à candidatures.

Le Président propose la candidature de M. Isabelle VENDRASCO, maire de Vaulx.
Il n'y a pas d'autre candidature.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 37 VOIX
- Votes blancs : 4 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 19 VOIX

Ont obtenu :

1. Mme Isabelle VENDRASCO : 37 VOIX.

➤ Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT Mme Isabelle VENDRASCO, 5^e Vice-présidente de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la déclare installée.

6. Election du (de la) sixième vice-président(e)

Il est fait appel à candidatures.

Le Président propose la candidature de M. Serge BERNARD-GRANGER, 2^{ème} Adjoint au Maire de Rumilly.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 34 VOIX
- Votes blancs : 7 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 18 VOIX

Ont obtenu :

1. M. Serge BERNARD-GRANGER : 31 VOIX.
2. M. Joël MUGNIER : 2 VOIX.
3. Mme Isabelle VENDRASCO : 1 VOIX.

➤ Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Serge BERNARD-GRANGER, 6^e Vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

7. Election du (de la) septième vice-président(e)

Il est fait appel à candidatures.

Le Président propose la candidature de Mme Marie GIVEL, maire de Versonnex.
Il n'y a pas d'autre candidature.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 33 VOIX
- Votes blancs : 8 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 17 VOIX

Ont obtenu :

1. Mme Marie GIVEL : 30 VOIX.
2. Mme Sylvia ROUPIOZ : 2 VOIX.
3. M. Michel ABRY : 1 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT Mme Marie GIVEL, 7^e Vice-présidente de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la déclare installée.

8. Election du (de la) huitième vice-président(e)

Il est fait appel à candidatures.

Le Président propose la candidature de Mme Béatrice CHAUVETET, 3^{ème} Adjointe au Maire de Rumilly.
Il n'y a pas d'autre candidature.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 37 VOIX
- Votes blancs : 4 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 19 VOIX

Ont obtenu :

1. Mme Béatrice CHAUVETET : 31 VOIX.
2. Mme Sylvia ROUPIOZ : 1 VOIX.
3. M. Martine VIBERT : 1 VOIX.
4. M. Nicolas TRUFFET : 1 VOIX.
5. Mme Monique BONANSEA : 1 VOIX.
6. M. Eddie TURK-SAVIGNY : 1 VOIX.
7. Mme Isabelle VENDRASCO : 1 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT Mme Béatrice CHAUVETET, 8^e Vice-présidente de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la déclare installée.

9. Election du (de la) neuvième vice-président(e)

Il est fait appel à candidatures.

Le Président propose la candidature de M. Roland LOMBARD, maire de Hauteville-sur-Fier.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 32 VOIX
- Votes blancs : 9 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 17 VOIX

Ont obtenu :

1. M. Roland LOMBARD : 31 VOIX.
2. M. Patrick BASTIAN : 1 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Roland LOMBARD, 9^e Vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

10. Election du (de la) dixième vice-président(e)

Il est fait appel à candidatures.

Le Président propose la candidature de M. Jean-Pierre FAVRE, maire de Marigny-Saint-Marcel.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 36 VOIX
- Votes blancs : 5 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 19 VOIX

Ont obtenu :

3. M. Jean-Pierre FAVRE : 34 VOIX.
4. M. Jean-Michel BLOCMAN : 1 VOIX.
5. M. Joël MUGNIER : 1 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Jean-Pierre FAVRE, 10^e Vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

5. Election des autres membres du Bureau

Procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2023

Approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2023

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Rapporteur : M. François RAVOIRE, Président

Conformément aux statuts (article 14) de la Communauté de Communes :

« Chaque commune membre de la Communauté de Communes est obligatoirement représentée au minimum par un représentant, élu municipal, au sein du bureau. La commune dont est issu le Président se verra attribuer un siège supplémentaire au sein du bureau.

Le Conseil communautaire élit en son sein le bureau dénommé « Bureau exécutif » composé :

- *du Président de la Communauté de communes*
- *des Vice-présidents*
- *d'un représentant de la commune dont est issu le Président,*
- *des représentants des communes membres,*

Le « bureau exécutif » désigne un secrétaire parmi ses membres.

Le conseil communautaire peut déléguer au Président et au bureau tous pouvoirs d'administration et de gestion par une délégation spéciale ou permanente dont il fixe les limites. Lors de chaque réunion obligatoire, le Président rend compte au Conseil communautaire des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

Seul le Conseil Communautaire est compétent pour :

- *le vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances.*
- *de l'approbation du compte administratif*
- *des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15*
- *des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale*
- *de l'adhésion de l'établissement à un établissement public*
- *de la délégation de la gestion d'un service public*
- *des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.*

Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire pour l'exercice de ses attributions. Il peut s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne compétente qu'il jugera utile. »

Rappels : L'article 15 des statuts précise : *« Le Conseiller Départemental peut être membre du conseil communautaire et du bureau. Il devra pour cela être élu par le conseil municipal d'une commune membre. Il fera alors partie des délégués de sa commune d'élection ».*

Le conseil communautaire est ici informé que l'article L.5211-11-3 du CGCT, créé par la loi du 29 décembre 2019 (dite Engagement et proximité), prévoit que : *« La création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, **sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.***

Aussi, conformément à l'article L.5211-11-3 susvisé, si l'ensemble des maires des communes membres ne sont pas membres du bureau, la Communauté de communes créera ultérieurement une conférence des maires.

Les autres membres composant le bureau (en plus du président et des vice-président(e)s) sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à trois tours et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Les communes de Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marigny-Saint-Marcel, Rumilly, Sales, Vaulx et Versonnex étant déjà représentées au sein du bureau exécutif par un ou une vice-président(e) déjà élu(e), il est demandé au

conseil communautaire d'élire successivement chacun des autres membres du bureau, dont un membre pour la commune dont est issu le Président, à savoir Vallières-sur-Fier :

1. Election d'un membre du Bureau pour la commune de Bloye

Le Président propose la candidature de M. Patrick DUMONT, maire de Bloye.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 37 VOIX
- Votes blancs : 4 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 19 VOIX

Ont obtenu :

9. M. Patrick DUMONT : 37 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Patrick DUMONT, membre du Bureau-exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

2. Election d'un membre du Bureau pour la commune de Boussy

Le Président propose la candidature de Mme Sylvia ROUPIOZ, maire de Boussy.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 34 VOIX
- Votes blancs : 7 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 18 VOIX

Ont obtenu :

1. Mme Sylvia ROUPIOZ : 34 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT Mme Sylvia ROUPIOZ, membre du Bureau-exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la déclare installée.

3. Election d'un membre du Bureau pour la commune de Crempigny-Bonnegôte

Le Président propose la candidature de M. Alain ROLLAND, maire de Crempigny-Bonnegôte.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 39 VOIX
- Votes blancs : 2 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX

- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 20 VOIX

Ont obtenu :

1. M. Alain ROLLAND : 39 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Alain ROLLAND, membre du Bureau-exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

4. **Election d'un membre du Bureau pour la commune de Etercy**

Le Président propose la candidature de M. Patrick BASTIAN, maire d'Etercy.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 40 VOIX
- Votes blancs : 1 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 21 VOIX

Ont obtenu :

1. M. Patrick BASTIAN : 40 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Patrick BASTIAN, membre du Bureau-exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

5. **Election d'un membre du Bureau pour la commune de Marcellaz-Albanais**

Le Président propose la candidature de M. Jean-Pierre LACOMBE, maire de Marcellaz-Albanais.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 34 VOIX
- Votes blancs : 7 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 18 VOIX

Ont obtenu :

1. M. Jean-Pierre LACOMBE : 34 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Jean-Pierre LACOMBE, membre du Bureau-exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

6. Election d'un membre du Bureau pour la commune de Massingy

Le Président propose la candidature de M. Jean-Michel BLOCMAN, maire de Massingy.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 38 VOIX
- Votes blancs : 3 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 20 VOIX

Ont obtenu :

1. M. Jean-Michel BLOCMAN : 38 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Jean-Michel BLOCMAN, membre du Bureau-exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

7. Election d'un membre du Bureau pour la commune de Moye

Le Président propose la candidature de Mme Martine VIBERT, maire de Moye.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 39 VOIX
- Votes blancs : 2 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 20 VOIX

Ont obtenu :

1. Mme Martine VIBERT : 39 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT Mme Martine VIBERT, membre du Bureau-exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la déclare installée.

8. Election d'un membre du Bureau pour la commune de Saint-Eusèbe

Le Président propose la candidature de M. Jean-François PERISSOUD, maire de Saint-Eusèbe.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 38 VOIX

Procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2023

Approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2023

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

- Votes blancs : 3 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 20 VOIX

Ont obtenu :

1. M. Jean-François PERISSOUD : 38 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Jean-François PERISSOUD, membre du Bureau-exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

9. Election d'un membre du Bureau pour la commune de Thusy

Le Président propose la candidature de M. Joël MUGNIER, maire de Thusy.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 39 VOIX
- Votes blancs : 2 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 20 VOIX

Ont obtenu :

1. M. Joël MUGNIER : 39 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Joël MUGNIER, membre du Bureau-exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

10. Election d'un membre du Bureau pour la commune de Vallières-sur-fier

Le Président propose la candidature de M. Patrice DERRIEN, 1^{ER} Adjoint au Maire de Vallières-sur-fier.

Les opérations de vote étant achevées, sont proclamés les résultats ci-après :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Votes exprimés : 37 VOIX
- Votes blancs : 4 VOIX
- Votes nuls : 0 VOIX
- Non votants : 0 VOIX
- Majorité requise : 19 VOIX

Ont obtenu :

1. M. Patrice DERRIEN : 37 VOIX.

- Sur proclamation des résultats, le conseil communautaire ELIT M. Patrice DERRIEN, membre du Bureau-exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le déclare installé.

Séance publique - Sujets pour information

6. Informations sur les décisions prises en vertu des pouvoirs délégués du président

Rapporteur : M. /Mme le(la) Président(e)

N° de la décision	INTITULE	Attributaire(s) Montant(s)
2023_DEC_22	Adhésion CAUE 2024	2480 euros

Au titre des interventions :

Madame Geneviève BOUCHET constate que les vice-présidences ont été votées mais que les délégations n'ont pas été données, et souhaiterait en avoir connaissance.

Monsieur François RAVOIRE indique qu'il peut faire lecture des délégations prévisionnelles du Président aux Vice-présidents, mais qu'elles seront peut-être légèrement modifiées.

Il fait part des projets d'arrêtés de délégations suivants :

1. Christian DULAC : économie/tourisme
2. Laurence KENNEL : action sociale, habitat et gens du voyage
3. Serge DEPLANTE : eau et assainissement
4. Yohann TRANCHANT : prévention et valorisation des déchets et milieux aquatiques
5. Isabelle VENDRASCO : aménagement du territoire et urbanisme
6. Serge BERNARD-GRANGER : infrastructures et travaux
7. Marie GIVEL : finances et perspectives
8. Béatrice CHAUVETET : environnement et transition écologique
9. Roland LOMBARD : transports et mobilités
10. Jean-Pierre FAVRE : administration générale, ressources humaines et communication.

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER souhaite connaître la date du prochain conseil communautaire.

Monsieur Franck ETAIX, Directeur général des services, précise que le prochain conseil communautaire aura lieu le Lundi 18 décembre. Il précise qu'il y aura un bureau-exécutif préparatoire à ce conseil communautaire qui se tiendra le Lundi 11 décembre. Il y aura sans doute une réunion de l'exécutif le Lundi 4 décembre.

En conclusion de cette séance, Monsieur François RAVOIRE souhaite saluer Monsieur Jean-Pierre LACOMBE en précisant qu'il a été un vice-président exemplaire, qui « a mené un travail de romain avec des tuiles qui sont arrivées, notamment la pollution des nappes, et aussi avec la gestion du service des eaux qui n'est pas un long fleuve tranquille ». Il le félicite et le remercie.

*****Applaudissements de l'assemblée*****

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Président remercie la presse et les participants et lève la séance publique à 20h18.

Le secrétaire de séance,

La Doyenne d'âge de l'Assemblée,

Le Président,

Michel ABRY

Christiane DAUNIS

François RAVOIRE